

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Denfert-Rochereau, 10 juin 1885

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation3 p. (34r, 35r, 36r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Denfert-Rochereau, 10 juin 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51842>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 juin 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Denfert-Rochereau, Eugène \(1835-1889\)](#)

Lieu de destination 14, rue Bergère, Paris

Description

Résumé Sur un projet d'émission d'obligations pour une somme de 1 400 000 F par la Société du Familière de Guise. Godin explique à Denfert-Rochereau que la Société du Familière veut par ce moyen augmenter son capital en faisant appel aux capitalistes. Il demande son avis et des conseils à Denfert-Rochereau.

Notes Eugène Denfert-Rochereau répond le 14 juin 1885 à la lettre de Godin pour le dissuader de réaliser son projet (Cnam, FG 17 (3) F, 85-86).

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familière 18 juillet 1937 34

Monsieur Lefebvre-Bocchereau,
Directeur du Comptoir d'Escompte,

La S^e de la Familière de Guise dont
je suis l'Administrateur-Gérant a conçu
le projet de faire une émission d'obligations
d'un million quatre cent mille francs,
environ. Le développement de ses affaires
nécessite cette augmentation dans son
capital. La S^e ne serait en aucun façon
embarrassée de trouver cette somme parmi
les membres à de justes conditions, mais
elle désirerait attirer l'attention du public
sur sa marche et son fonctionnement, en
intéressant le public à ses opérations. Une
émission d'obligations lui paraîtrait mieux
concourir à ce but qu'un emprunt. Je
peux qu'il serait tout courroux d'atti-
rer sur elle l'attention des capitalistes, car
cela pourrait être le point de départ à une
forme nouvelle de l'emploi du capital à
la commandite du travail des classes
ouvrières.

Peut-être cette idée vous étonnera-t-elle, mais elle est conforme à l'esprit qui m'a inspiré la fondation de la 1^{re} du Familistère. J'ai voulu démontrer comment le capital peut aider à la prospérité du travail par l'association. Cette démonstration est faite aujourd'hui, mais il s'agirait d'en étendre le principe et de faire voir ce dont ce principe est capable précis comme ressource nouvelle pour l'emploi et l'utilisation du capital, lequel malheureusement a trop peu d'emploi utile en France.

Je sais qu'il est fort à douter qu'une telle pensée obtienne sérieusement l'attention du monde des affaires; j'ai même un peu hésité à vous la soumettre; mais mes anciennes relations avec le Comptoir d'Escompte me paraissent un titre pour vous prier de me donner, presque comme un service personnel, votre avis sur ce projet.

À quels taux et conditions les plus favorables pensez-vous que la 1^{re} du Familistère de Guise, Gadin et cie, 1^{re} en commandite simple, au capital de 4.600.000 francs, pourrait faire une émission d'obligations de 1.600.000 francs?

Le Comptoir d'Escompte pourrait-il lui prêter son concours ?

De quelle manière et à quelles conditions ?
Notre St^e ne consentira cette opération qu'à des conditions avantageuses. Tant-elles possibles ? Si non la St^e restera dans son ancienne manière de procéder, laquelle consiste à ne rien demander en dehors d'elle.

Je vous serai obligé de bien vouloir me donner ces renseignements le plus tôt possible, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.